



## Proposition de délibération soumise à l'approbation des Maires et des Présidents des Communautés de Communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises

\*\*\*\*\*

**Considérant la menace de suspendre la circulation des trains sur le tronçon ferroviaire Limoux - Quillan au 31 décembre 2017 :**

le conseil municipal ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré,

- décide de se prononcer en faveur du maintien et du développement de la ligne ferroviaire Carcassonne - Quillan sur la totalité de son parcours,
- appuie l'action de l'ALF
  - pour réclamer l'abrogation du décret gouvernemental portant sur les contrats de performances passés entre l'état et SNCF Réseau, qui exclut les lignes des catégories UIC 7 à 9 (dont la ligne Carcassonne Quillan) de l'entretien et maintenance courants.

Cette ligne doit rester dans le périmètre national dans le but de garder performant un réseau qui garantit l'unité, la continuité du territoire et l'égalité d'accès au transport, dans le cadre d'un projet harmonieux, conforme aux enjeux de l'avenir, en matière environnemental, écologique, économique et bien moins accidentogène.
  - pour demander que SNCF Réseau mette à niveau l'entretien de base qui aurait dû être effectué avant l'application du décret (graissage des rails) afin de rétablir et garantir les performances de temps de parcours sur l'ensemble de la ligne.
  - pour qu'à la suite de la réalisation des travaux de régénération entrepris, les vitesses des circulations soient relevées au niveau optimum.
  - pour que la continuité de l'exploitation ferroviaire du segment Limoux Quillan soit assurée et que les opérations liées à cela soient effectuées dans les délais le permettant.